



AVS
AI
APG
AC
AF

Caisse de compensation
Office de l'assurance invalidité
Caisse de chômage
Caisse d'allocations familiales

 du Jura
 2350 Saignelégier

RAPPORT DE GESTION 2018

En bref

L'exercice écoulé a été marqué par le départ en retraite anticipée, le 31 août, de M. Christophe Aubry, directeur durant 25 ans. Sous sa conduite, la Caisse de compensation du canton du Jura est devenue un exemple dans les conditions de travail proposées aux collaboratrices et collaborateurs, avec notamment l'annualisation du temps de travail. Nos différents services sont également devenus une administration sans papier où tous les documents qui nous parviennent sont numérisés. Une page s'est ainsi tournée pour nos institutions, avec le départ de son directeur emblématique. Nous profitons de ce rapport de gestion pour lui souhaiter encore une fois une excellente retraite!

Ce départ a débouché sur une nouvelle organisation au 1^{er} septembre, suite à la nomination de M. Michel Kottelat au poste de directeur. Son remplacement a été confié à M. Stéphane Dominé, en plus de la gestion du service de la comptabilité. Un état-major a été créé, sous la responsabilité de M^{me} Amélie Mercier, adjointe de direction et responsable RH, qui comprend le secrétariat de direction, le juriste et les ressources humaines.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport, nous avons profité de ces changements pour lui donner une nouvelle forme, davantage axée sur des chiffres clés.

Les prix de la réadaptation professionnelle ont été remis par l'office de l'assurance invalidité dans le cadre de la Foire du Jura le 25 octobre 2018, en collaboration avec la Suva, en présence de M^{me} la Ministre Nathalie Barthoulot, Cheffe du Département de l'intérieur, des entreprises récipiendaires, des lauréats ainsi que de nombreux invités. Cette manifestation a eu un bon écho médiatique et a pu valoriser les efforts consentis par les personnes et les entreprises récompensées, ainsi que l'office AI du Jura dans le but que l'assurance-invalidité s'est fixé, soit de réadapter les assurés atteints dans leur santé sur le premier marché du travail. De plus, la manifestation était animée par deux violonistes de renom Julie et Camille Berthollet, ce qui a apporté une plus-value qualitative fort appréciée.

Au vu du résultat comptable positif de notre caisse d'allocations familiales, nous avons procédé en juin 2018 à la ristourne à nos affiliés du bénéfice

réalisé en 2017. Cette bonification porte ainsi le taux de cotisation aux allocations familiales à 2,65% pour l'année 2017.

Le 10 juin 2018, le peuple jurassien a accepté lors de la votation cantonale, le contre-projet à l'initiative populaire « Prestations complémentaires pour les familles: Renforcement des subsides partiels pour les primes d'assurance-maladie ». Le Gouvernement jurassien a décidé d'introduire ce supplément dès le 1^{er} janvier 2019, ce qui a engendré de nombreux travaux durant le 2^e semestre. Nous avons toutefois su relever ce défi temporel, afin que les familles jurassiennes de faible condition économique puissent bénéficier d'un supplément bienvenu à leur subside.

Nous avons poursuivi notre collaboration avec Caritas, afin que les bénéficiaires de réduction de primes d'assurance-maladie puissent continuer d'obtenir la Carte-Culture 2019. Ainsi, toutes les personnes concernées ont reçu, avec nos décisions du mois de novembre, les documents nécessaires à sa commande auprès de cette association caritative.

Pour les dispositions légales, nous pouvons souligner l'augmentation de l'allocation de naissance et d'adoption, qui est passée de CHF 850.- à CHF 1'500.- au 1^{er} janvier 2018.

En 2019, nos institutions fêteront leurs 40 ans! Ce sera l'occasion de convier nos collaboratrices et collaborateurs à une belle journée de commémoration, mais également la possibilité de remercier nos fidèles affiliés par une surprise qui sera sans aucun doute appréciée.

Durant l'année 2018, 3 membres ont démissionné de la commission de gestion. Nous tenons à les remercier, notamment M. Etienne Gigon, qui aura présidé pendant 20 ans cette commission avec un grand professionnalisme.

Nous adressons un grand MERCI à notre chère clientèle, nos différents partenaires, aux organes d'application et de surveillance de nos institutions, aux offices fédéraux, aux services cantonaux et communaux ainsi qu'à nos collaboratrices et collaborateurs qui nous ont soutenus dans notre travail quotidien.

La Direction



Table des matières

I. Partie générale

1. Législation, surveillance, organes d'application	4
2. Organisation et révision de la caisse de compensation	5
3. Etat-major	6
4. Services généraux	7
5. Service de la comptabilité	8

II. Caisse de compensation

1. Service des cotisations	10
2. Contrôles d'employeurs et réparation des dommages	11
3. Service des prestations	12
4. Allocations familiales agricoles, allocations perte de gain et indemnités journalières AI	15
5. Comptes de la caisse de compensation	16

III. Caisse d'allocations familiales

1. Activités de la caisse d'allocations familiales	20
2. Comptes de la caisse d'allocations familiales	21

IV. Caisse de chômage

1. Activités de la caisse de chômage	26
2. Comptes de la caisse de chômage	27

V. Office de l'assurance invalidité

1. Activités de l'office de l'assurance invalidité	32
2. Comptes de l'office de l'assurance invalidité	35

VI. Commission de gestion de la caisse de compensation

1. Rapport de la commission de gestion	38
--	----

Les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.



2018

RAPPORT
ANNUEL

Partie générale





1. LÉGISLATION, SURVEILLANCE, ORGANES D'APPLICATION

Législation

L'activité de nos institutions est régie essentiellement par le droit fédéral en matière d'assurances sociales et le droit cantonal y relatif. Certaines tâches nous sont également confiées dans d'autres domaines qui ne relèvent pas prioritairement de notre compétence. Il s'agit de l'information et du contrôle de l'affiliation des employeurs en matière de prévoyance professionnelle, d'assurance accident et d'assurance-maladie, pour laquelle nous exécutons encore le système de réduction des primes. Nous assurons également la perception de la contribution due par les employeurs en application de la loi concernant le fonds pour le soutien aux formations professionnelles.

Surveillance

La surveillance de la Caisse de compensation du canton du Jura incombe au Gouvernement, par le biais du Département de l'intérieur, dont la cheffe est Madame la Ministre Nathalie Barthoulot.

La commission de gestion de la Caisse de compensation du canton du Jura est chargée de veiller au bon fonctionnement de cette institution. Son rapport figure en page 38.

Organes d'application

Différentes lois cantonales ont permis la création de la Caisse de compensation du canton du Jura, de la Caisse d'allocations familiales du canton du Jura, de la Caisse publique de chômage de la République et Canton du Jura ainsi que de l'Office de l'assurance invalidité du canton du Jura. Ces quatre entités ont leur siège à Saignelégier.

Agences communales AVS

Organes auxiliaires aussi précieux qu'indispensables dans l'application des lois sociales et pour une information de qualité, les agences communales AVS ont pleinement rempli leur rôle durant l'année 2018, en accomplissant comme à l'accoutumée les tâches qui leur sont dévolues.

Huit agences ont changé de titulaire en 2018, dont deux suite aux fusions de communes.

Commune	Ancien-ne agent-e	Nouveau-elle agent-e	Date
Saulcy	Myriam Cerf	Flavia Doswald	01.03.2018
Haute-Sorne	Joëlle Comte	Céline Montavon	16.04.2018
Fahy	Catherine Zuber	Jessica Chaignat	16.04.2018
Haute-Ajoie	Bernard Chappuis	Déborah Blaser	16.08.2018
Rebeuvelier	Séverine Wütrich	Céline Martinoli	01.01.2019
Vellerat	Gilberte Studer	Céline Martinoli	01.01.2019
Saignelégier	Cédric Dubail	Stève Jodry	01.01.2019
Les Enfers	Marie-Claire Mathys	Martine Haldimann	01.01.2019

2. ORGANISATION ET RÉVISION DE LA CAISSE DE COMPENSATION

La caisse de compensation, institution publique de caractère autonome, se compose de trois services, d'un état-major et des services généraux en transverse. Elle gère également la Caisse d'allocation familiales, la Caisse publique de chômage et l'Office de l'assurance invalidité du canton du Jura.

Mission des institutions et valeurs d'entreprise

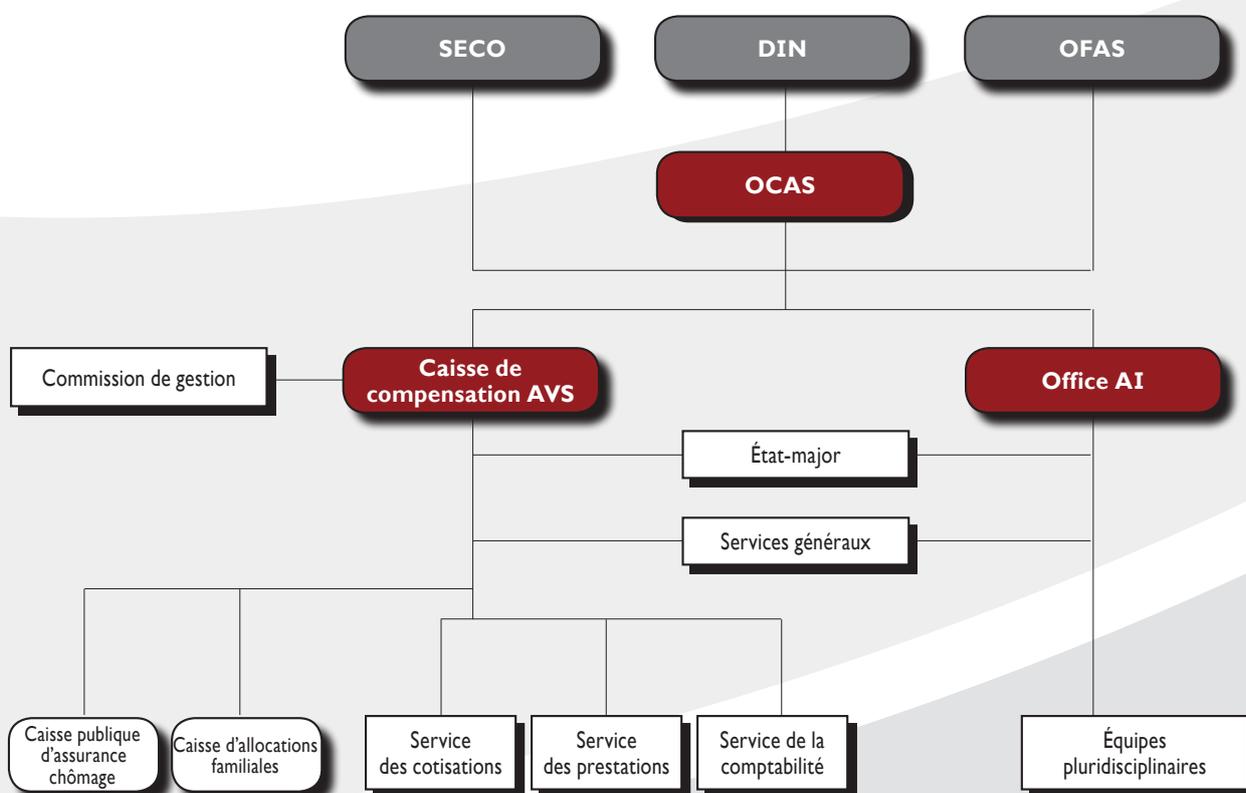
- Traiter efficacement les spécificités de notre clientèle et rendre des décisions dans le respect des dispositions légales;
- Répondre aux demandes de la population jurassienne dans le domaine des assurances sociales.

Nos cinq valeurs d'entreprise sont la compétence, le dynamisme, la loyauté, la proximité ainsi que le bien-être et le vivre en groupe.

Organigramme des institutions Révision de la caisse de compensation

La caisse de compensation et la caisse d'allocations familiales doivent être révisées deux fois par an par un bureau de révision reconnu par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). La révision doit s'étendre à la comptabilité et à l'application du droit.

Le Gouvernement jurassien a désigné la Fiduciaire Favre Révision SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision de nos institutions depuis 2015.





3. ÉTAT-MAJOR

L'état-major se voit confier les missions suivantes :

- Assister la direction dans les tâches administratives en assurant un suivi de qualité avec ses différents partenaires ;
- Veiller à l'application du droit matériel, soutenir la direction dans les affaires juridiques et accomplir les tâches et mandats de l'Office cantonal des assurances sociales dans les processus législatifs et parlementaires ;
- Mettre en œuvre une politique des ressources humaines cohérente et favorisant le développement du personnel dans son activité quotidienne ;
- Participer à la gestion des institutions tout en garantissant la communication interne et externe.

Nous souhaitons saluer l'investissement indéfectible de notre plus ancien collaborateur Fernand Surdez qui, durant 38 ans, a réalisé son activité avec beaucoup de ténacité, de persévérance et en faisant preuve d'une loyauté sans faille. Nous lui souhaitons de belles années de repos bien mérité.

Événements marquants de l'exercice écoulé

Dès le 1^{er} septembre 2018, une nouvelle organisation est mise en place avec la création d'un état-major qui regroupe le secrétariat de direction, le juriste et les ressources humaines.

Le changement de directeur marque en particulier le secrétariat de direction qui aura passé plus de 25 années à collaborer étroitement à ses côtés.

L'intégration du juriste à l'état-major a été l'occasion de poser de nouveaux objectifs en vue d'optimiser le contrôle de nos processus et de renforcer sa proximité avec les différents services de nos institutions.

La gestion des salaires et des temps a été automatisée grâce à l'acquisition d'un logiciel associant les données des ressources humaines et de la comptabilité analytique.

CHIFFRES CLÉS

- 101** NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS AU 31.12.2018
- 48** COLLABORATEURS À TEMPS PARTIEL
- 4** PERSONNES ENGAGÉES À L'ÉTAT-MAJOR

4. SERVICES GÉNÉRAUX

Les services généraux se voient confier les missions suivantes, afin de soutenir le travail des collaborateurs des institutions:

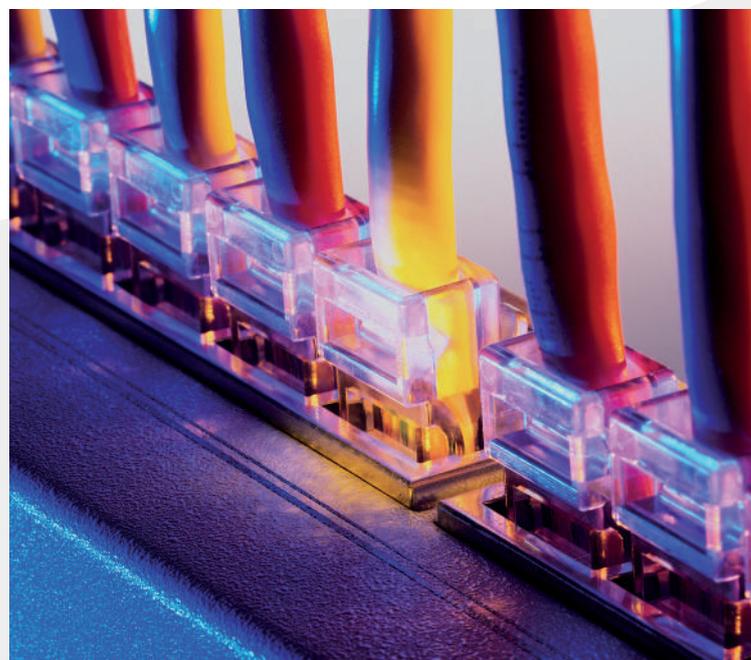
- Aiguiller rapidement et aimablement les clients vers le bon service, par téléphone ou lors de visites à la réception;
- Acheminer le courrier entrant via la gestion électronique des documents et assurer l'expédition des courriers sortants;
- Maintenir une infrastructure informatique fiable et performante et assister les utilisateurs en cas de besoin;
- Mettre à disposition le matériel approprié et des locaux accueillants;
- Garantir une description des processus complète et opérationnelle, ainsi que les outils nécessaires à la gestion des risques;
- Gérer et coordonner les projets.

Événements marquants de l'exercice écoulé

La mise en œuvre de la gestion électronique des documents (GED) a profondément modifié les processus de travail, à commencer par la réception du courrier et sa distribution aux différents services.

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2018, un atelier de scannage indexe et distribue électroniquement les documents reçus.

Les services généraux ont également œuvré en 2018 dans le cadre d'un important renouvellement informatique, comprenant notamment la transition vers Windows 10 et l'acquisition de Microsoft Office 2016.



53'921 NOMBRE DE TÉLÉPHONES REÇUS À NOTRE CENTRALE D'APPELS EN 2018

80'795 NOMBRE DE COURRIERS REÇUS DE NOS CLIENTS ET SCANNÉS DANS NOTRE GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS

96 % TAUX DE CONFORMITÉ À LA NORME DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ISO 27001



5. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

Le service de la comptabilité se voit confier les missions suivantes :

- Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires ;
- Contrôler l'encaissement et la mise en compte des cotisations ;
- Gérer le contentieux ;
- Élaborer les budgets ;
- Établir les statistiques comptables ;
- Gérer les placements.

En faveur de :

- La caisse de compensation ;
- La caisse d'allocations familiales ;
- L'office des assurances sociales ;
- L'office de l'assurance invalidité ;
- La caisse publique de chômage ;
- Le fond de surcompensation jurassien en matière d'allocations familiales.

Événements marquants de l'exercice écoulé

À la suite de la réorganisation de la direction de la caisse de compensation, M^{me} Florence Maitre a été nommée suppléante au chef de service de la comptabilité dès le 1^{er} septembre 2018.

L'implémentation d'un logiciel de gestion des fournisseurs et de calcul des clés d'imputation a permis d'automatiser et de simplifier certains travaux comptables, notamment en lien avec la répartition des charges entre les différents secteurs de nos institutions.



CHIFFRES CLÉS

61'204	FACTURES ÉTABLIES EN 2018
4'866	SOMMATIONS ENVOYÉES EN 2018
1'171	COMMANDEMENTS DE PAYER ENREGISTRÉS EN 2018



2018

RAPPORT
ANNUEL

Caisse de compensation





1. SERVICE DES COTISATIONS

Le service des cotisations se voit confier les missions suivantes :

- Contrôler que toute personne ou employeur soumis à cotisations selon les dispositions légales soit effectivement affilié à une caisse de compensation ;
- Rendre des décisions d'affiliation et de cotisations dans le respect des dispositions légales pour toute personne ou employeur affilié à notre caisse de compensation.

Événements marquants de l'exercice écoulé

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les caisses de compensation ont l'obligation d'utiliser la plateforme ALPS pour annoncer les cas de détachement, de pluriactivité et d'assurance continuée. La mise en œuvre de cette plateforme a permis de simplifier la procédure d'élaboration et de remise à l'assuré du formulaire A1.

Au cours de l'année 2018, la caisse a enregistré 1'761 nouveaux affiliés et en a radié 1'591. Ainsi, le nombre total des affiliés est de 13'708.



CHIFFRES CLÉS

4'846	NOMBRE DE PERSONNES SANS ACTIVITÉ LUCRATIVE AFFILIÉES À NOTRE CAISSE DE COMPENSATION
7'872	NOMBRE DE DÉCISIONS DE COTISATIONS PERSONNELLES RENDUES
3'490	NOMBRE D'EMPLOYEURS AFFILIÉS À NOTRE CAISSE DE COMPENSATION

2. CONTRÔLES D'EMPLOYEURS ET RÉPARATION DES DOMMAGES

Afin de vérifier que les employeurs appliquent correctement les dispositions légales relatives aux salaires soumis à cotisations AVS/AI/APG, la caisse de compensation effectue des contrôles périodiques auprès de ceux qui lui sont affiliés. À cette fin, le réviseur de la caisse de compensation ou d'un bureau de révision externe reconnu par l'OFAS se rend sur place. Lors de cette vérification, le réviseur examine si tous les salaires versés ont été soumis à cotisations et annoncés à la caisse de compensation.

De tels contrôles sont également réalisés en cas de faillite de l'employeur. Les cotisations dues sur les salaires qui n'ont pas été déclarés et celles qui n'ont pas été payées ne peuvent parfois plus être récupérées à l'issue de la faillite. Dans ce cas, ou lorsque l'employeur est insolvable, les organes de la société (administrateur, gérant, etc.) sont tenus de rembourser le montant dû en cas de violation de leurs obligations légales. Leur responsabilité est reconnue par une décision de réparation du dommage subi par la caisse de compensation, qui peut être contestée par voie d'opposition, puis de recours devant les tribunaux compétents.

Événement marquant de l'exercice écoulé

La responsabilité des organes de 13 sociétés insolvables a dû être recherchée en 2018 par la notification de 21 décisions de réparation du dommage. Les montants de cotisations concernés se montent à CHF 276'314.–, dont CHF 8'828.– ont déjà pu être récupérés.



- 228** NOMBRE DE CONTRÔLES D'EMPLOYEURS EFFECTUÉS, DONT 157 SANS REPRISE
- 19** NOMBRE DE CONTRÔLES D'EMPLOYEURS AVEC REMBOURSEMENT DE COTISATIONS
- 52** NOMBRE DE CONTRÔLES D'EMPLOYEURS AVEC PAIEMENTS D'ARRIÉRÉS



3. SERVICE DES PRESTATIONS

SECTEUR DES RENTES

Le secteur des rentes se voit confier les missions suivantes :

- Traiter les demandes de rentes AVS et AI, ainsi que les allocations pour impotents AVS et AI;
- Verser les prestations AVS et AI en respectant le délai figurant dans les dispositions légales.

Événement marquant de l'exercice écoulé

Suite à la mise en place de la gestion électronique des documents (GED) pour l'enregistrement du courrier entrant ainsi que le scannage des anciens dossiers papier, le secteur des rentes a modifié sa façon de travailler grâce à cette nouvelle technologie, afin de gagner en efficacité dans le traitement des demandes de prestations.



CHIFFRES CLÉS

- 14%** AUGMENTATION DU NOMBRE DE CALCULS PRÉVISIONNELS
- 37%** AUGMENTATION DU NOMBRE DE NOUVELLES DEMANDES DE RENTES ET ALLOCATIONS POUR IMPOTENTS
- 10'083** RENTES AVS VERSÉES PAR NOTRE CAISSE DE COMPENSATION DONT 85 RENTES ANTICIPÉES ET 7 AJOURNÉES

SECTEUR DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le secteur des prestations complémentaires se voit confier la mission suivante :

- Garantir les besoins vitaux de la population jurassienne en traitant efficacement les demandes des assurés dans le respect des dispositions légales.

Événements marquants de l'exercice écoulé

Le rattrapage des demandes de remboursement de frais de maladie en attente, couplé avec un congé maternité et un départ à la retraite, ont rythmé la vie du service durant l'année 2018.

Le traitement des cas de dénonciations spontanées avec le fisc dans le cadre de l'échange automatique des données avec l'étranger a généré l'étude rétroactive de dossiers avec, la plupart du temps, des décisions de restitution pour des prestations versées à tort.

Au niveau des nouvelles dispositions légales à appliquer, « l'obligation d'annoncer tous les cas PC de personnes de nationalité étrangère au service de la population dès le 1^{er} juillet 2018 » a été mise en place en collaboration avec le service cantonal compétent.



13'114	DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MALADIE REÇUES
CHF 663'726	DEMANDES EN RESTITUTION EN LIEN AVEC DES BIENS ET REVENUS À L'ÉTRANGER NON DÉCLARÉS
3'868	NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES PC, DONT 802 EN HOME

SECTEUR DES RÉDUCTIONS DE PRIMES AMal

Le secteur des réductions de primes AMal se voit confier la mission suivante :

- Traiter les demandes de réductions de primes d'assurance-maladie et contrôler l'obligation d'assurance-maladie.

Événement marquant de l'exercice écoulé

Suite à l'acceptation en votation cantonale, le 10 juin 2018, du contre-projet à l'initiative populaire « Prestations complémentaires pour les familles », le secteur des réductions de primes AMal a préparé et mis en place, dans un délai relativement court et pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019, les « Suppléments caisse-maladie Familles ».



CHIFFRES CLÉS

27% POURCENTAGE DE LA POPULATION JURASSIENNE QUI A BÉNÉFICIÉ DE RÉDUCTIONS DE PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE

CHF 51'200'000 MONTANTS TOTAUX ALLOUÉS POUR LES RÉDUCTIONS DE PRIMES

3,1 NOMBRE DE COLLABORATEURS, ÉQUIVALENTS PLEIN TEMPS, QUI ONT RÉALISÉ LE TRAVAIL CI-DESSUS

4. ALLOCATIONS FAMILIALES AGRICOLES, ALLOCATIONS PERTE DE GAIN ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES AI

Le service des allocations familiales se voit confier les missions suivantes :

- Déterminer le droit et verser les allocations familiales dans l'agriculture aux travailleurs agricoles et aux agriculteurs indépendants ;
- Calculer et payer les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (APG/Amat) ;
- Calculer et payer les indemnités journalières AI (IJAI) ;
- Renseigner les assurés et les affiliés sur les allocations familiales, les APG/Amat et les IJAI.

Événement marquant de l'exercice écoulé

Une modification légale concernant le régime des allocations pour perte de gain des personnes faisant du service est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2018. Lors de la planification du service, l'armée ne peut garantir qu'il n'y ait aucune interruption entre deux services d'instruction de longue durée pour l'obtention d'un grade plus élevé. Les interruptions peuvent durer au maximum six semaines. Durant celles-ci, les personnes servant dans l'armée ont droit à la solde et, sous certaines conditions, à l'allocation pour perte de gain. Deux nouveaux types de prestations peuvent dorénavant être versés.



386 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES D'ALLOCATIONS FAMILIALES AUX AGRICULTEURS INDÉPENDANTS ET AUX TRAVAILLEURS AGRICOLES

2'635 QUESTIONNAIRES TRAITÉS POUR LES ALLOCATIONS PERTE DE GAIN EN CAS DE SERVICE ET EN CAS DE MATERNITÉ

415 NOMBRE DE DÉCISIONS D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES AI RENDUES



5. COMPTES DE LA CAISSE DE COMPENSATION

Compte d'exploitation – Prestations (régimes fédéraux)

CHARGES	2018	2017
Prestations AVS	219'712'417	210'118'234
Prestations AVS à restituer	-1'276'024	-1'305'521
Prestations AI	54'822'081	52'802'527
Prestations AI à restituer	-1'120'421	-1'053'261
Intérêts rémunérateurs sur prestations AI	113'984	103'057
Frais et dépens AI	32'709	50'973
Prestations APG et maternité	6'992'902	7'413'930
Prestations APG et maternité à restituer	-228'299	-235'155
Prestations LFA	1'936'468	2'159'267
Prestations LFA à restituer	-38'252	-791
Indemnités pour frais de gestion LFA	29'186	28'818
Indemnités pour frais de gestion AC	83'772	81'425
Taxes d'affranchissement	1'367	1'439
Redistribution de la taxe CO2 aux entreprises	1'505'018	817'848
Total	282'566'909	270'982'790

Compte d'exploitation – Cotisations (régimes fédéraux)

PRODUITS	2018	2017
Cotisations AVS/AI/APG et réparation de dommages	130'054'565	127'428'650
Amortissement de cotisations AVS/AI/APG	-609'616	-758'804
Cotisations AC et réparation de dommages	23'380'097	22'854'516
Amortissement de cotisations AC	-53'394	-59'553
Cotisations LFA	136'324	133'443
Intérêts moratoires	455'169	494'773
Intérêts rémunérateurs	-121'966	-165'508
Total	153'241'178	149'927'517

Compte d'administration

CHARGES	2018	2017
Charges de personnel	3'018'548	3'216'571
Fournitures de bureau, mobilier et machines	49'612	44'996
Frais informatiques	603'255	580'211
Ports et taxes téléphoniques	67'154	68'313
Frais de locaux	165'520	169'176
Prestations de tiers	464'585	400'000
Frais d'administration divers	25'239	88'576
Amortissement des équipements	291'023	256'263
Constitution de provisions	100'000	200'000
Total des charges d'administration	4'784'936	5'024'106

PRODUITS	2018	2017
Contribution aux frais d'administration	2'076'772	2'027'922
Emoluments	169'027	153'481
Indemnités pour frais d'administration Confédération	1'558'095	1'564'034
Indemnités pour frais d'administration Canton	1'430'093	1'314'963
Produits de prestations de services	12'249	90'114
Remboursement de prestations d'assurances	46'376	34'834
Frais de poursuites récupérés	90'469	77'725
Dissolution de provisions	155'750	18'750
Total des produits d'administration	5'538'830	5'281'823
Résultat net des placements	-360'028	-1'076
Total des produits	5'178'802	5'280'748
Résultat de l'exercice	393'866	256'642



Bilan au terme des exercices

ACTIFS	2018	2017
Liquidités	12'745'210	11'834'073
Affiliés	14'781'684	15'420'156
Prestations à restituer	434'842	405'189
Indemnités en réparation de dommages	3'333'507	3'175'663
Indemnités en réparation de dommages - <i>compte réfléchi</i>	-3'333'507	-3'175'663
Avoirs envers le canton (CPAC et canton)	270'659	110'458
Débiteurs	1'199'695	2'818'399
Actifs transitoires	2'275	0
Equipement mobilier et informatique	562'734	745'892
Placements	10'733'785	11'147'772
Total	40'730'884	42'481'938

PASSIFS	2018	2017
Paiements en retour et autres engagements envers assurés	123'847	139'751
Centrale de compensation, c/c	19'389'815	19'775'866
Dettes envers CCAF, CPAC et canton (CCAF et canton)	1'348'953	3'037'447
Créanciers	346'956	384'282
Passifs transitoires	171'434	182'830
Provisions	9'620'103	9'625'853
Réserves spéciales	2'000'000	2'000'000
Réserves générales	7'335'910	7'079'268
Résultat de l'exercice	393'866	256'642
Total	40'730'884	42'481'938



2018

RAPPORT
ANNUEL

Caisse d'allocations familiales





1. ACTIVITÉS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La caisse d'allocations familiales se voit confier les missions suivantes :

- Déterminer le droit et verser les allocations familiales (AF) aux salariés, aux indépendants et aux personnes sans activité lucrative ;
- Renseigner les assurés et les affiliés sur les allocations familiales.

Événement marquant de l'exercice écoulé

L'allocation de naissance et d'adoption dans le canton du Jura a été augmentée dès le 1^{er} janvier 2018. Elle est passée de CHF 850.– à CHF 1'500.–. Cette adaptation concerne uniquement les bénéficiaires d'allocations familiales en-dehors de l'agriculture travaillant dans le canton du Jura et dont la mère est domiciliée en Suisse, ainsi que les personnes sans activité lucrative ayant droit aux allocations familiales domiciliées dans le canton du Jura. Pour rappel, les deux prestations uniques susmentionnées ne sont pas octroyées aux travailleurs agricoles et aux agriculteurs indépendants, étant donné qu'ils sont soumis à la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture qui ne prévoit pas le versement d'une allocation de naissance ou d'adoption.



CHIFFRES CLÉS

6'697	NOMBRE DE SALARIÉS ET INDÉPENDANTS BÉNÉFICIAIRES D'AF
438	NOMBRE DE PERSONNES SANS ACTIVITÉ LUCRATIVE BÉNÉFICIAIRES D'AF
CHF 33'617'606	SOMME DES AF VERSÉE AUX SALARIÉS ET INDÉPENDANTS AINSI QU'ÀUX PERSONNES SANS ACTIVITÉ LUCRATIVE

2. COMPTES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Compte d'exploitation

CHARGES	2018	2017
Allocations familiales	31'681'775	31'351'336
Allocations familiales à restituer	-161'255	-92'246
Amortissement d'allocations familiales à restituer	379	0
Total	31'520'900	31'259'090

PRODUITS	2018	2017
Cotisations AF et indemnités en réparation de dommages	34'425'762	33'290'918
Amortissement de cotisations AF	-37'258	-66'846
Intérêts moratoires	38'948	31'362
Intérêts rémunérateurs	-21'159	-18'633
Fonds de surcompensation	395'981	233'999
Total	34'802'275	33'470'800
Excédent de produits d'exploitation	3'281'375	2'211'711



Compte d'administration

CHARGES	2018	2017
Charges de personnel	621'184	635'815
Fournitures de bureau, mobilier et machines	9'296	8'304
Frais informatiques	107'190	100'106
Ports et taxes téléphoniques	9'167	9'028
Frais de locaux	38'658	33'582
Prestations de tiers	60'866	64'173
Frais d'administration divers	86'774	26'390
Amortissement des équipements	58'787	48'681
Attribution à la réserve de fluctuations de valeurs	0	255'000
Constitution de provisions	25'000	50'000
Total des charges d'administration	1'016'923	1'231'079

PRODUITS	2018	2017
Produits de prestations de services	1'175	1'777
Remboursement de prestations d'assurances	1'314	6'841
Frais de poursuites récupérés	27'023	23'217
Dissolution de provisions	5'000	5'000
Total des produits d'administration	34'512	36'835
Résultat net des placements	-372'327	652'086
Total des produits	-337'815	688'921
Excédent de charges d'administration	-1'354'738	-542'158
Excédent de produits d'exploitation	3'281'375	2'211'711
Résultat de l'exercice	1'926'637	1'669'552
Ristourne cotisations CCAF	-1'739'937	-1'648'238
Résultat après ristourne	186'700	21'314

Bilan au terme des exercices

ACTIFS	2018	2017
Liquidités	1'322'650	1'386'375
Affiliés	1'778'309	1'611'369
Correctif de valeur sur créances	-85'000	-85'000
Indemnités en réparation de dommages	457'700	453'012
Indemnités en réparation de dommages - <i>compte réfléchi</i>	-457'700	-453'012
Caisse de compensation, c/c	1'222'660	661'294
Débiteurs	48'162	39'306
Placements	22'051'464	22'472'928
Total	26'338'244	26'086'273

PASSIFS	2018	2017
Provisions	270'000	200'000
Provision pour ristourne de cotisations	2'000'000	2'000'000
Réserve de fluctuations de valeurs	3'530'000	3'530'000
Régularisation mouvements espèces CAF étrangères	0	4'729
Réserves générales	20'351'544	20'330'230
Résultat de l'exercice	186'700	21'314
Total	26'338'244	26'086'273



2018

RAPPORT
ANNUEL

Caisse de chômage





1. ACTIVITÉS DE LA CAISSE DE CHÔMAGE

La caisse de chômage se voit confier la mission suivante:

- Traiter efficacement les spécificités de notre clientèle, en déterminant le droit aux prestations de l'assurance-chômage et en versant ces dernières dans le respect des dispositions légales.



Événements marquants de l'exercice écoulé

Une diminution conséquente de la réduction de l'horaire de travail (RHT) a été enregistrée, surtout durant le 2^e semestre 2018. Ainsi, le poste de notre collaboratrice spécialisée a été adapté en conséquence, soit à d'autres tâches.

Les négociations pour la nouvelle convention entre la Confédération et les caisses de chômage ont été riches en rebondissements et certains critères pénalisants clairement des régions ont heureusement été revus. La nouvelle convention signée laisse entrevoir une période sereine pour les trois prochaines années.

CHIFFRES CLÉS

3,7 %	TAUX DE CHÔMAGE FINAL EN 2018
68,96 %	DIMINUTION DES PRESTATIONS DE RHT VERSÉES EN 2018
CHF 228'790	INDEMNITÉS VERSÉES POUR LES INTEMPÉRIES EN 2018

2. COMPTES DE LA CAISSE DE CHÔMAGE

Compte d'administration

CHARGES	2018	2017
Charges de personnel	694'465	740'033
Fournitures de bureau, mobilier et machines	9'845	8'559
Frais informatiques	49'433	57'746
Ports et taxes téléphoniques	15'833	16'990
Frais de locaux	43'106	39'337
Prestations de tiers	2'800	2'622
Frais d'administration spécifiques CPAC	14'326	19'672
Amortissement des équipements	37'545	25'814
Total des charges d'administration	867'353	910'772

PRODUITS	2018	2017
Produits de prestations de services	0	20
Remboursement de prestations d'assurances	376	6'829
Produits d'administration divers	1'768	2'149
Total des produits d'administration	2'144	8'998
Excédent de charges d'administration	-865'209	-901'774



Compte d'exploitation

CHARGES	2018	2017
Indemnités de chômage	17'130'421	20'876'665
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	1'214'446	3'912'089
Indemnités en cas d'intempéries	228'791	485'254
Indemnités en cas d'insolvabilité	346'894	330'402
Remboursements d'indemnités en cas d'insolvabilité	-36'303	-30'534
Retenues AVS, SUVA et LPP	-1'349'979	-1'641'102
Mesures du marché du travail	5'114'305	4'863'546
Autres prestations (allocations de formation, cours, etc.)	965'920	1'107'631
Bonification pour risque en responsabilité	598	7'791
Total	23'615'093	29'911'743

PRODUITS	2018	2017
Avances pour paiements	24'600'000	31'200'000
Stages professionnels	41'772	28'533
Autres produits d'exploitation	17'914	3'305
Total	24'659'686	31'231'838
Excédent de produits d'exploitation	1'044'593	1'320'095
Excédent de charges d'administration	-865'209	-901'774
Fonds de roulement	179'383	418'321

Bilan au terme des exercices

ACTIFS	2018	2017
Liquidités	734'924	698'034
Avances aux assurés	26'848	48'300
Créances de prestations	1'794'035	1'956'832
Correctif de valeur sur créances	-794'937	-1'056'734
Actifs transitoires	8'334	0
Equipement mobilier et informatique	51	51
Total	1'769'256	1'177'490

PASSIFS	2018	2017
Créanciers	-1'416	-1'416
Passifs transitoires	38	57'502
Provisions	81'766	80'912
Fonds SECO*	1'688'868	1'509'485
Total	1'769'256	1'177'490

* soit:	2018	2017
Fonds SECO au 1 ^{er} janvier	1'509'485	1'091'163
Fonds de roulement	179'383	418'321
Fonds SECO au 31 décembre	1'688'868	1'509'485



2018

RAPPORT
ANNUEL

Office de l'assurance invalidité





1. ACTIVITÉS DE L'OFFICE DE L'ASSURANCE INVALIDITÉ

SECTEUR DE L'INSTRUCTION

Le secteur de l'instruction se voit confier la mission suivante :

- Octroyer des prestations de l'assurance invalidité aux personnes atteintes dans leur santé.

Événements marquants de l'exercice écoulé

Durant l'année 2018, le secteur de l'instruction a lancé les révisions des rentes d'invalidité octroyées selon la méthode mixte, c'est-à-dire pour les personnes qui, sans atteinte à la santé, travailleraient à temps partiel. Pour le canton du Jura, cela représente 82 rentes.

En 2018, le peuple suisse a accepté, par votation populaire du 25 novembre, la création de la base légale permettant la surveillance des personnes assurées soupçonnées de fraude à l'assurance.



CHIFFRES CLÉS

2'815	DEMANDES DE PRESTATIONS DÉPOSÉES
719	NOMBRE DE RÉVISIONS DE RENTES
2'825	RENTIERS AI DANS LE CANTON DU JURA

SECTEUR DE LA RÉADAPTATION

Le secteur de la réadaptation se voit confier les missions suivantes :

- Examiner si la personne assurée est susceptible d'être réadaptée;
- Déterminer les mesures de réadaptation nécessaires;
- Surveiller l'exécution des mesures décidées et offrir à la personne assurée le suivi nécessaire;
- Aider les personnes atteintes dans leur santé à rechercher un emploi adapté.

Événement marquant de l'exercice écoulé

En 2018, l'office AI a remis ses traditionnels prix de la réadaptation à deux entreprises méritantes et à trois personnes assurées qui se sont particulièrement investies dans leur réadaptation professionnelle. Cette manifestation était animée par les musiciennes talentueuses Julie et Camille Berthollet, ayant elles-mêmes des origines jurassiennes.

Le bureau d'architecture «Le Triangle» à Porrentruy et le foyer pour personnes âgées de Saint-Ursanne sont les lauréats 2018 du prix de la réadaptation.



423 PLACEMENTS DANS L'ÉCONOMIE PRIVÉE

1'090 NOMBRE DE MESURES DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE OCTROYÉES

29 RENTIERS PLACÉS À DES POSTES DE TRAVAIL

SECTEUR ADMINISTRATIF

Le secteur administratif se voit confier les missions suivantes :

- Réceptionner le courrier et préparer les dossiers ;
- Contrôler les factures remises par les personnes assurées et les fournisseurs ;
- Réaliser les enquêtes sur place pour déterminer le droit aux prestations.

Événements marquants de l'exercice écoulé

En raison du nouveau calcul de la mixité entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, des enquêtes ménagères supplémentaires ont dû être réalisées à domicile.

En septembre 2018, un nouveau processus d'optimisation du contrôle des factures a été mis en place afin de diminuer le papier et d'accélérer le remboursement des frais concernés.



CHIFFRES CLÉS

787	ENQUÊTES RÉALISÉES À DOMICILE
CHF 24'957'199	MONTANT TOTAL DES FACTURES CONTRÔLÉES
19'008	NOMBRE DE FACTURES CONTRÔLÉES

2. COMPTES DE L'OFFICE DE L'ASSURANCE INVALIDITÉ

Compte d'administration

CHARGES	2018	2017
Charges de personnel	3'367'935	3'278'344
Fournitures de bureau, mobilier et machines	97'407	41'892
Frais informatiques	519'560	496'355
Ports et taxes téléphoniques	24'277	23'840
Frais de locaux	284'601	202'675
Prestations de tiers	386'521	449'570
Total des charges d'administration	4'680'302	4'492'676

PRODUITS	2018	2017
Produits de prestations de services	0	42
Remboursement de prestations d'assurances	35'221	37'157
Produits d'administration divers	48'264	9'499
Total des produits d'administration	83'486	46'698
Excédent de charges d'administration	-4'596'816	-4'445'978

AVS
AI
APG
AC
AF





2018

RAPPORT
ANNUEL

Commission de gestion





1. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DE LA CAISSE DE COMPENSATION

Composition de la commission :

- M. Étienne Gigon, président, Goumois
- M. Pierre Chételat, Delémont
- M. Jean-Daniel Ecoeur, Les Genevez
(depuis le 01.10.2018)
- M^{me} Joëlle Girard, Saignelégier
- M^{me} Marlène Knani-Kottelat, Saignelégier
- M^{me} Sabine Lachat, Roche d'Or
- M. Patrick Raval, Porrentruy
(jusqu'au 30.09.2018)
- M. Denis Vuilleumier, Saignelégier

Durant la période, quelques mutations sont intervenues au niveau de la composition de la commission. M. Patrick Raval, démissionnaire au 30 septembre 2018, a été remplacé par M. Jean-Daniel Ecoeur pour la fin de la période administrative 2016-2020. Deux autres personnes ont souhaité se retirer, et ont de ce fait donné leur démission pour le 31 décembre 2018. Il s'agit de M^{me} Marlène Knani-Kottelat (membre), et de M. Étienne Gigon (président).

Séance du 3 mai 2018

La commission prend connaissance du résultat des comptes 2017. Le bénéfice comptable, à peine inférieur à celui de l'année précédente s'élève à CHF 256'642. Dans un souci de saine gestion, il a été amputé de diverses provisions ayant trait notamment à l'accueil éventuel de Moutier pour du mobilier et du matériel, à la formation du personnel dans le cadre des groupes de travail IGS, ainsi qu'à une provision pour moins-value comptable sur la participation de la Caisse au capital d'IGS Sàrl.

Pour la caisse cantonale d'allocations familiales, une ristourne sera versée aux affiliés dans le courant du mois de juin, portant ainsi le taux de cotisation à 2,65% pour l'année 2017. Une réserve pour fluctuation de valeurs des placements a aussi été constituée sur cette rubrique de la CCAF.

Toutes les entités de la CCJU ont travaillé en respectant le cadre des budgets impartis.

Une relecture du rapport d'activités 2017 est faite. Il est relevé par la commission que ce rapport est, comme d'habitude, de très bonne facture. Il est bien présenté, précis, complet et toutes les informations importantes sont mises en évidence.

Séance du 7 décembre 2018

La séance de fin d'année est consacrée, pour l'essentiel, à l'étude du budget 2019. Pour la CCJU, la rubrique des charges sociales est en forte hausse. Cette dernière est liée à la nécessaire recapitalisation de la Caisse de pensions du canton du Jura.

Le budget de l'Office AI a déjà été approuvé par l'Office fédéral des assurances sociales.

Il faut d'autre part mentionner que, suite à la décision de M^{me} la préfète du Jura-Bernois d'annuler le vote du 18 juin, toutes les charges salariales, en lien avec l'accueil de Moutier, ont été supprimées du budget.

La commission est aussi informée qu'un projet de réaménagement conséquent des locaux et des bureaux est envisagé.

Sous-commission placement

La commission s'est réunie le 27 février 2018, dans les locaux de la CCJU, avec les gestionnaires bancaires responsables de nos mandats de placement. Nous avons à cette occasion pris connaissance des excellents résultats 2017.

Le marché des actions s'est particulièrement mis en évidence durant l'année. La hausse se situe dans une fourchette de 15 à 20% selon le type d'actions détenues en portefeuille. La hausse a encore été bien plus prononcée sur le marché des actions des pays émergents.

Le marché monétaire est resté amorphe avec toujours des taux négatifs sur l'euro et sur le franc suisse. Une timide remontée des taux semble se dessiner sur le marché américain.

Sur le marché des obligations une très légère tendance à la hausse, semble se faire jour sur les taux longs. Cette tendance se manifeste plutôt pour l'instant sur les obligations de longue durée, libellées en euros.

Le marché immobilier offre quant à lui un rendement que l'on peut juger d'intéressant en raison surtout de sa stabilité sur le moyen et long terme. À relever néanmoins que l'UBS et le CS, plus discrètement la BNS, ont émis des signaux d'alerte pour mentionner l'abondance de biens immobiliers et les baisses de rendement qui se font jour sur ce marché.

Les gestionnaires bancaires ont, dans l'exercice de leurs mandats parfaitement respecté la grille d'allocations d'actifs définie. Nous confirmons que nous ne souhaitons pas apporter des modifications sur ce point. Dans la foulée nous confirmons à nos mandataires que nous reconduisons l'exercice de leurs mandats.

Divers

Dans sa séance du 3 mai, la commission a pris congé de M. Christophe Aubry, directeur qui quittera prochainement la CCJU pour une retraite bien méritée après 35 ans de service. Au nom de la commission, le président lui adresse ses meilleurs vœux et rappelle avec insistance que la CCJU a pu compter sur une personne compétente, intègre et respectueuse des institutions.

Conclusions

Le président exprime sa gratitude et ses remerciements à toutes celles et ceux qui contribuent à la bonne marche de la Caisse de compensation et de ses institutions.

Les membres de la commission de gestion, la direction et le personnel sont chaleureusement remerciés pour leur fidélité et leur engagement.

Saignelégier, le 9 mai 2019.

Étienne Gigon
Président de la commission

AVS
AI
APG
AC
AF





Photographies: François Ducommun

Caisse de compensation du Jura
Rue Bel-Air 3
Case postale
2350 Saignelégier
Tél. : 032 952 11 11
Fax: 032 952 11 01
Courriel: mail@ccju.ch

www.caisseavsjura.ch